

TRIBUNE



PB-PP | B-00802

BELGIE(N) - BELGIQUE

OCTOBRE
2017

GAZELCO

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°9 - octobre 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI - X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/111 1000 Bruxelles



GRÈVE GÉNÉRALE 10 OCTOBRE 2017



ÉDITO
Encore un peu
de patience !
P. 3



DOSSIER
Mobilisation
P. 4-7



GAZELCO
Tableaux
Barèmes
P. 9

Primes syndicales

Rappel – Demande duplicatas 2016 !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- vous devez contacter par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur **ou**
- vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devrez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

Les fanes de carottes

C'est la rentrée ! À cette occasion, le secteur Enseignement de la CGSP et le SEL-SETCa Enseignement libre se mobilisent contre les mesures du gouvernement Michel qui grignotent littéralement les pensions. Des mesures qui ont des conséquences directes - et désastreuses - sur les conditions de travail et la qualité de vie.

Au fil des décisions, nos pensions n'ont cessé d'être mises à mal. À ce rythme, qu'en restera-t-il demain ? Si ça continue comme ça, que les fanes de carottes !

Pour découvrir comment le gouvernement de Charles Michel grignote les pensions, mais aussi pour diffuser les outils de campagne, rendez-vous sur www.quelesfanescarottes.be



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi (CRIP)

Conférence « Accompagnement en fin de vie »

Le Commission régionale des Pensionnés (CRIP) a le plaisir de sous inviter à la Conférence organisée le **24 octobre à 10h**, sur le thème « L'accompagnement en fin de vie », avec la participation de Mme Deloyer M. de l'ASBL « ADMD ».

Accueil : 9h30

Rue de Montigny 42 à Charleroi.

La conférence sera suivie d'un repas : Choucroute, dessert, café et boisson comprise.

Coût : 18 €/personne à verser sur le compte de la CRIP, BE39 0882 6941 9919 avec la mention « repas » pour confirmer la réservation **pour le 9 octobre 2017 au plus tard.**

Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considération. S'inscrire auprès de l'accueil au 071/797 111. Renseignement : Alphonse Vanden Broeck : 0495/340 928.

Charleroi (Pensionnés Cheminots)

Dîner musical

Le Comité de Pensionnés Cheminots organise un dîner musical le **14 novembre à 12h**, rue de Montigny, 42 – Salle 1.

Menu : Apéritif, Porchetta, dessert, café et boissons comprises.

PAF : 5 €/personne pour les Cheminots et leur accompagnant(e), 15 € pour les sympathisants s'il reste des places vacantes. À payer lors de l'inscription sur le compte bancaire : BE92 0682 1784 2223 – CGSP Cheminots (paiement et inscription à confirmer auprès de Jessica – Tel. : 071/797 111).

Attention ! Date limite des inscriptions : **le 31 octobre.**

Inscriptions limitées à 90 personnes.

Encore un peu de patience !

Fin juin, l'IRW-CGSP appelait l'ensemble des instances de la CGSP à se réunir avant la fin du mois d'août car nous savions que le gouvernement allait mettre à profit les congés scolaires pour tenter, insidieusement, de continuer d'imposer son modèle de société. Il fallait donc, rapidement, évaluer la situation et décider d'une réaction.

En effet, à la pension mixte, l'instauration d'un deuxième pilier de pension pour les contractuels (sans engagement quant à son financement) et l'imposition d'un service minimum à la SNCB sont venus s'ajouter, pendant l'été, de nouvelles attaques contre les services publics et la fonction publique.

Ainsi, le gouvernement compte imposer l'engagement contractuel dans la fonction publique comme étant désormais la règle. Ainsi, il prévoit une loi, dès décembre, pour imposer le recrutement contractuel. Cette décision aura de lourdes conséquences tant pour les agents que pour les usagers. Le statut est la garantie de l'indépendance de l'agent. Cette indépendance qui lui permet de se concentrer sur l'exercice de ses missions sans craindre les critiques et les pressions des responsables politiques ; c'est tout simplement un bond de 80 ans en arrière que veut nous imposer le Gouvernement en détricotant de la sorte le statut Camu.

Et comme si ce n'était pas suffisant, le gouvernement souhaite autoriser le recours au travail intérimaire dans la fonction publique.

À cela, s'ajoutent les envies de privatisation. Le Ministre Van Overtveldt lance, en août, l'idée de privatiser la SNCB. Ces déclarations sont à prendre très au sérieux. En effet, l'année dernière, le même ministre, à la même époque, proposait de réduire fortement l'impôt des sociétés. Un an plus tard, le gouvernement lui donnait raison en abaissant à 25 % le taux de l'ISOC. Quand les travailleurs et les services publics trinquent le patronat se frotte les mains.

La situation n'est pas meilleure à la Région wallonne où, le MR, maintenant au pouvoir entend appliquer les mêmes recettes.

Pour toutes ces raisons, la CGSP dans son ensemble a décidé qu'il fallait réagir. Ce gouvernement ne nous écoute pas, nous allons devoir l'obliger à nous entendre.

Nous serons en grève le 10 octobre ! Ensemble et solidaires pour faire entendre notre voix.

Ensemble on est plus forts n'est pas qu'un slogan, c'est une réalité. Notre réalité, celle qui s'inscrit dans les luttes sociales, dans le rapport de force sans lesquels il n'y aurait ni services publics, ni sécurité sociale, ni libertés syndicales... Toutes ces luttes ont fait progresser la société vers plus d'égalité, plus de bien-être, plus d'éducation, plus d'esprit critique. Elles sont notre héritage, vivant !

C'est cela qu'il nous faut aujourd'hui défendre, c'est notre responsabilité collective.

Dès lors à ceux qui veulent une société où les plus faibles se battent entre eux pour survivre, où la charité a remplacé la solidarité, aux arrogants, aux méprisants, aux médiocres nous leur disons « encore un peu de patience » on arrive !

Toutes les informations sont disponibles sur notre site : <http://www.irwcgsp.be>

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

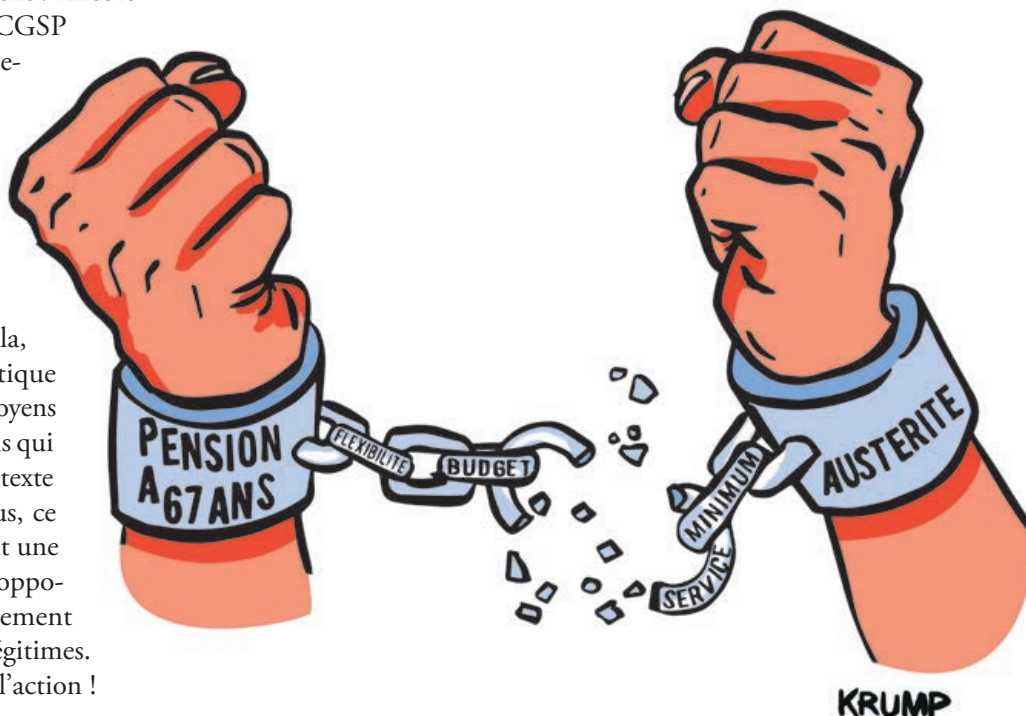
Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

À BOUT !

GRÈVE GÉNÉRALE DU 10 OCTOBRE : LA CGSP SE MOBILISE

Excédée depuis des mois par une suite ininterrompue de mesures drastiques à l'encontre de l'ensemble des travailleurs des services publics, la CGSP a sincèrement privilégié le dialogue et la concertation. Las ! Avec un aveuglement austéritaire autant idéologique qu'inefficace, le gouvernement de Charles Michel redouble l'intensité de ses coups bas. Nous avons averti : la mobilisation est en marche !

Certains font mine d'être surpris ! Comment ? Encore des grèves ? Depuis l'automne 2014, la CGSP subit de plein fouet une politique gouvernementale de droite dure qui s'acharne contre les services publics et les conditions de travail de ses travailleurs. Une politique dont le but avoué est le démantèlement des services publics pour assouvir une lubie du « tout au marché » et tenter une pauvre économie dans les finances publiques. Pauvre car, parallèlement à cela, le gouvernement Michel mène une politique fiscale catastrophique, qu'il présente aux citoyens comme un redressement économique, mais qui n'existe en réalité que sur le papier. Sous prétexte de recouvrer du pouvoir d'achat pour tous, ce sont les classes plus aisées qui se retrouvent une fois encore les plus avantagées. Malgré l'opposition constante de la CGSP, le gouvernement fédéral reste sourd à toutes ses objections légitimes. Il est temps, cette fois encore, de passer à l'action !



Personne n'est pris en otage !

Il faut le rappeler : la CGSP n'a eu de cesse de privilégier la négociation. La fin de non-recevoir systématique de toutes nos alternatives nous a amenés à multiplier les avertissements et les mises en garde. Celles-ci ont d'ailleurs abouti dès le 16 juin dernier au dépôt d'un préavis de grève à durée illimitée pour l'ensemble de la Fonction publique et des Entreprises publiques autonomes.

Le 30 juin, avec la FGTB fédérale, la CGSP a tenu un meeting à la place Rouppe afin de marquer sa réprobation au sort que ce gouvernement entend réserver aux pensions. À cette occasion, notre président fédéral, le Cde Michel Meyer annonce clairement que cette concentration n'est que le début de notre plan d'action. Le Cde Robert Vertenuel, Secrétaire général de la FGTB, y déclare notamment que nous ne sommes pas dupes, le gouvernement veut détricoter les pensions publiques afin de pouvoir, par la suite, mettre à mal l'ensemble des pensions légales.

Le 27 juillet, la CGSP réagit par voie de presse aux déclarations du gouvernement fédéral qui entend mettre fin au recrutement statutaire et privilégier l'embauche hyperflexible d'intérimaires.

Le 28 août, les instances de la CGSP appellent à une « journée de réaction » dans le secteur public. Elles font en effet le constat que le gouvernement a profité des congés pour faire évoluer rapidement et négativement les dossiers jusque-là toujours sur la table des négociations (pension mixte, second pilier de pension, service minimum) et ceux à venir (pénibilité et métiers lourds, budget, etc.)

La CGSP a donc décidé de mettre à profit la première moitié de septembre pour mobiliser ses affiliés et informer la population en vue tout d'abord d'actions au niveau régional fin septembre au moment des rentrées parlementaires régionales lors de la semaine du 20 septembre et ensuite pour mener une action fédérale le 10 octobre qui prendra la forme d'une grève générale ce jour-là.

Les raisons sont légion !

Ces trois dernières années, le gouvernement Michel n'a cessé de sabrer dans le secteur public :

- les budgets sont réduits et des économies sont réalisées sur le dos du personnel de sorte que les services publics ne puissent plus fournir les services que les citoyens méritent ;
- le futur du service à la population est également mis en péril à cause d'un manque d'investissements ;
- le personnel du secteur public doit travailler plus longtemps sans qu'il n'y ait de réelle discussion sur le travail faisable et les métiers lourds ;

Plus spécifiquement encore :

- Le régime de pension des fonctionnaires nommés est systématiquement démantelé sans qu'aucune alternative digne de ce nom ne soit proposée.
- Ainsi en est-il de la fin de la bonification accordée pour l'obtention du diplôme,
- du refus de calculer des tantièmes préférentiels et donc de reconnaître la pénibilité et la dangerosité de nombreux métiers publics,
- la remise en cause des carrières mixtes, soit la règle qui prévoit que les années passées en tant qu'agent contractuel seront, en cas de nomination, considérées comme

des années statutaires. Le corolaire de cette mesure serait l'instauration d'une pension complémentaire (second pilier) pour les agents contractuels mais que toutes les structures administratives de ce pays ne pourraient offrir à leur personnel !

- comptons également la fin de la pension pour raisons médicales, la pension à 67 ans, l'instauration de la pension à points, etc.
- Le statut des fonctionnaires est rayé d'un trait de plume et le gouvernement renonce ainsi à la neutralité de ses services publics. Il annonce aussi recourir à l'embauche d'intérimaires, faisant fi de la loi qui l'interdit et des spécificités de la Fonction publique notamment en matière de confidentialité des données ou d'assermentation des agents !
- Un service minimum permettrait, selon certains, de garantir les services publics alors qu'il ne ferait que semer l'incertitude et le chaos parmi les citoyens et bafouer le droit de grève du personnel.
- Fin août, plusieurs ministres ont ressorti l'idée de vendre les entreprises publiques et de nombreuses participations financières en vue de combler une partie du déficit colossal de la Belgique. La privatisation des entreprises publiques et d'autres services publics doit permettre d'atteindre l'équilibre budgétaire alors qu'elle ne ferait que creuser davantage le déficit budgétaire et nous arracher d'importants leviers économiques.



En lutte !

Et ce ne sont là que des mesures générales car les raisons de la colère, secteur par secteur, sont irrésistiblement plus larges. Que les choses soient claires : personne ne se bat pour son pré carré ou ses intérêts particuliers ! C'est bien le retour au *corporatisme* que souhaite ce gouvernement de droite ultra en dénonçant une grève qui serait *politique*. C'est bien parce que la CGSP a une haute idée de ce que doit être la solidarité dans la vision de la société juste, ouverte, égalitaire et démocratique à laquelle elle prétend, qu'elle défend non seulement l'intérêt général de ses affiliés, tous secteurs confondus, mais encore celui de l'ensemble de la population dont les besoins essentiels sont justement rencontrés par les services publics.

ENCORE UN PEU DE
patience,

LE TRAITEMENT
minimum
ARRIVE BIENTÔT
POUR TOUS

MOUVEMENT RÉTROGRADE

EN ROUTE VERS LE PASSÉ



ENCORE UN PEU DE
patience,

LA PENSION
minimum
ARRIVE BIENTÔT
POUR TOUS

MOUVEMENT RÉTROGRADE

EN ROUTE VERS LE PASSÉ



ENCORE UN PEU DE
patience,

LES SOINS DE SANTÉ
minimums
ARRIVENT BIENTÔT
POUR TOUS

MOUVEMENT RÉTROGRADE

EN ROUTE VERS LE PASSÉ



ENCORE UN PEU DE
patience,

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION
minimum
ARRIVE BIENTÔT
POUR TOUS

MOUVEMENT RÉTROGRADE

EN ROUTE VERS LE PASSÉ



ENCORE UN PEU DE
patience,

**POUR DES SERVICES PUBLICS
ET UNE SOLIDARITÉ
*maximums***

**NOUS SERONS EN GRÈVE
LE 10 OCTOBRE**



**AVEC LA CGSP, LE 10 OCTOBRE,
JE FAIS ENTENDRE MA VOIX**

pour plus d'infos www.irwcgsp.be



Devoir d'insurrection !

Face au coup d'État social qui touche notre pays comme bien d'autres, les citoyens engagés ; plus largement, le peuple ; les organisations syndicales et singulièrement la CGSP-Bruxelles ont un devoir d'insurrection ! Pour eux, il ne peut être question de subir la loi du plus fort quand bien même elle se prévaut d'une légitimité démocratique.

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » Cette affirmation de l'article 35 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 n'a rien perdu de sa pertinence dans nos pays riches et développés où les gouvernements, certes élus démocratiquement, imposent des politiques défavorables à une grande majorité de la population et portent ainsi atteinte à l'intérêt général. C'est-à-dire non seulement au bien-être et au bonheur des gens, mais aussi à l'équilibre de la société et à la survie de notre écosystème.

Alors, oui, le principe du devoir d'insurrection est juste et salutaire ! Il est inscrit dans les racines du syndicalisme et fonde son action. Les avancées sociales n'ont jamais été obtenues du fait du bon vouloir des classes dominantes. Qu'elles se nomment noblesse et bourgeoisie dans le passé ou acteurs du capitalisme financier et dirigeants néolibéraux aujourd'hui.

La notion de lutte des classes n'a rien perdu de son actualité quoiqu'en disent politiciens et gens de médias qui se réclament de la « modernité ». Or, ce qu'ils proposent nous renvoie plutôt au XIX^e siècle. Car sur le fond, un des enjeux majeurs de la politique est toujours le même : celui de la répartition des richesses et des rapports de domination sociale. Le choix de l'accumulation égoïste et irrationnelle contre le partage et la solidarité.

Or, aujourd'hui, que constatons-nous ? Que depuis trois décennies, les politiques menées dans les pays occidentaux consistent à abaisser le niveau de protection sociale et la régulation des marchés pour favoriser les échanges commerciaux et in fine le profit des groupes financiers qui n'en font jamais assez. Les États sont sous le joug de politiques d'austérité imposées par les traités européens qui les contraignent à des efforts insoutenables de réduction budgétaire et les conduisent à démanteler les services publics qui sont pourtant le premier moyen de redistribuer la richesse. Ils appellent ça « réduire le train de vie de l'État » ! On en voit le résultat : réduction de personnel, manque d'entretien et défaut d'investissement dans les infrastructures, paupérisation.

Ce sont leurs recettes qui sont rétrogrades car elles nous font progressivement régresser sur le plan social avec pour seule justification « qu'on n'a pas le choix », qu'il n'y aurait « pas d'alternative » ; et

pour seule finalité les profits des marchés. N'en déplaise à un certain Vice-premier ministre du gouvernement fédéral (Open Vld) pour qui « les syndicats sont totalement détachés de la réalité » ou à son collègue (N-VA), Secrétaire d'État à l'asile et à l'immigration, qui multiplie les déclarations provocatrices et les décisions défavorables aux migrants à seule fin de flatter son électorat d'extrême droite ; ou à ce ministre wallon (MR) qui ose assimiler les chômeurs à des rentiers ! Ou encore, au Premier ministre, qui mêlant la mauvaise foi au ridicule agitait l'épouvantail d'un retour du communisme ! Des propos populistes et indignes qui tiennent lieu de « com' » gouvernementale et déshonorent une partie de la classe politique.

Dans un tel contexte, les syndicats ont plus que jamais leur rôle à jouer à travers le dialogue social et la concertation, mais aussi en menant des actions comme celles qui sont prévues cet automne pour s'opposer aux politiques funestes en matière de santé, d'enseignement, de pensions ou encore de chômage. Ils ont un devoir d'insurrection face à la violence sociale qui s'installe. Et face à la propagande gouvernementale relayée par les médias, ils ont aussi à assurer leur rôle d'éducation populaire et de réécriture du récit social.

*Rudy Janssens
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

www.cgspacod.brussels

Soirée-débat : quelles actions mener face aux mesures gouvernementales ?

Depuis 2014, notre pays est confronté à une politique gouvernementale de droite qui se concentre sur le démantèlement des services publics. Le gouvernement Michel mène une politique fiscale catastrophique, qu'il présente aux citoyens comme un redressement économique. Malgré l'opposition, le gouvernement fédéral reste sourd à toutes les objections légitimes. Il est temps, une fois encore, de passer à l'action !

En présence de responsables syndicaux issus de différents secteurs, nous tenterons de mettre sur pied une réponse adéquate à ces attaques répétées.

Avec : Muriel Di Martinelli (ALR) ; Philippe Dubois (Cheminots) ; Brecht Vandermeiren (Spor) ; Kurt Sissau (AMiO)

Judi 5 octobre / 18-21h / rue du Congrès 17-19 – Salle A / 1000 Bruxelles

BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETEIT																					
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
1.653,85	LEZEL																						
09/2017	1,0339																						
CLASSE	TENSION SPANNING	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162
1	210	3.590,83	3.734,46	3.878,09	4.021,73	4.165,36	4.308,99	4.416,71	4.524,44	4.632,16	4.739,88	4.847,61	4.955,34	5.063,06	5.170,78	5.278,50	5.386,24	5.458,05	5.529,87	5.601,68	5.673,50	5.745,32	5.817,13
2	197	3.368,53	3.503,28	3.638,01	3.772,75	3.907,50	4.042,24	4.143,29	4.244,36	4.345,41	4.446,46	4.547,52	4.648,58	4.749,63	4.850,69	4.951,74	5.052,80	5.120,17	5.187,54	5.254,91	5.322,28	5.389,66	5.457,03
3	185	3.163,34	3.289,88	3.416,41	3.542,95	3.669,48	3.796,02	3.890,92	3.985,81	4.080,71	4.175,61	4.270,51	4.365,42	4.460,32	4.555,22	4.650,12	4.745,01	4.808,29	4.871,55	4.934,82	4.998,08	5.061,35	5.124,62
4	174	2.975,25	3.094,27	3.213,27	3.332,28	3.451,29	3.570,30	3.659,56	3.748,82	3.838,07	3.927,33	4.016,59	4.105,84	4.195,11	4.284,37	4.373,62	4.462,88	4.522,38	4.581,89	4.641,39	4.700,90	4.760,41	4.819,91
5	164	2.804,26	2.916,44	3.028,60	3.140,77	3.252,94	3.365,12	3.449,25	3.533,37	3.617,50	3.701,62	3.785,75	3.869,88	3.954,01	4.038,13	4.122,26	4.206,39	4.262,48	4.318,56	4.374,65	4.430,74	4.486,82	4.542,90
6	156	2.667,47	2.774,17	2.880,87	2.987,57	3.094,27	3.200,96	3.280,99	3.361,01	3.441,04	3.521,06	3.601,08	3.681,11	3.761,13	3.841,16	3.921,18	4.001,20	4.054,55	4.107,90	4.161,25	4.214,60	4.267,95	4.321,30
7	150	2.564,88	2.667,47	2.770,07	2.872,66	2.975,25	3.077,85	3.154,79	3.231,74	3.308,69	3.385,63	3.462,58	3.539,53	3.616,47	3.693,42	3.770,36	3.847,31	3.898,61	3.949,90	4.001,20	4.052,50	4.103,80	4.155,10
8	145	2.479,37	2.578,56	2.677,73	2.776,90	2.876,08	2.975,25	3.049,63	3.124,01	3.198,40	3.272,78	3.347,16	3.421,54	3.495,93	3.570,30	3.644,68	3.719,06	3.768,66	3.818,24	3.867,83	3.917,42	3.967,00	4.016,59
9	140	2.393,88	2.489,64	2.585,39	2.681,15	2.776,90	2.872,66	2.944,47	3.016,29	3.088,10	3.159,92	3.231,74	3.303,56	3.375,37	3.447,19	3.519,00	3.590,83	3.638,70	3.686,58	3.734,46	3.782,34	3.830,21	3.878,09
10	135	2.308,39	2.400,73	2.493,05	2.585,39	2.677,73	2.770,07	2.839,32	2.908,57	2.977,82	3.047,07	3.116,32	3.185,57	3.254,82	3.324,07	3.393,33	3.462,58	3.508,75	3.554,91	3.601,08	3.647,25	3.693,42	3.739,59
11	130	2.222,90	2.311,81	2.400,73	2.489,64	2.578,56	2.667,47	2.734,16	2.800,85	2.867,53	2.934,22	3.000,91	3.067,59	3.134,28	3.200,96	3.267,65	3.334,34	3.378,80	3.423,25	3.467,71	3.512,17	3.556,63	3.601,08
12	125	2.137,39	2.222,90	2.308,39	2.393,88	2.479,37	2.564,88	2.628,99	2.693,11	2.757,24	2.821,36	2.885,48	2.949,60	3.013,73	3.077,85	3.141,97	3.206,09	3.248,84	3.291,59	3.334,34	3.377,08	3.419,83	3.462,58
13	120	2.051,90	2.133,97	2.216,05	2.298,12	2.380,20	2.462,27	2.523,83	2.585,39	2.646,95	2.708,51	2.770,07	2.831,62	2.893,17	2.954,73	3.016,29	3.077,85	3.118,88	3.159,92	3.200,96	3.242,00	3.283,04	3.324,07
14	115	1.966,41	2.045,05	2.123,71	2.202,37	2.281,03	2.359,68	2.418,67	2.477,67	2.536,66	2.595,65	2.654,64	2.713,64	2.772,63	2.831,62	2.890,61	2.949,60	2.988,83	3.028,26	3.067,59	3.106,92	3.146,24	3.185,57
KLASSE	100	1.709,92	1.778,31	1.846,71	1.915,10	1.983,51	2.051,90	2.103,20	2.154,49	2.205,79	2.257,09	2.308,39	2.359,68	2.410,98	2.462,27	2.513,56	2.564,88	2.599,07	2.633,27	2.667,47	2.701,66	2.735,86	2.770,07

SALAIRES INDEXES (indice trimestriel santé lisse) Montants en euro
GEINDEERDE LONEN (vermaandelijke gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien: 146,56

de vroegere indexforfait: 146,56

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326
(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	Klasse - Classe																1829,71					
	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3		2 - 1		NORM	NORM+		
1,0339	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2	1,061	09/2017		
Anc	1,0000	1,0000	1,0200	1,0402	1,0610	1,0868	1,10770	1,10821	1,10922	1,11061	1,11190	1,11302	1,11415	1,11529	1,11644	1,11761	1,11879	1,11997	1,12115	1,12233	1,12351	
40	2364,68	2837,62	2411,96	2894,35	2508,93	3010,72	2661,98	3194,38	2844,59	3413,51	3063,63	3676,36	3315,15	3978,18	3620,81	4344,97	4004,98	4805,98	4571,68	4805,98	100,00	120,00
39	2364,68	2837,62	2411,96	2894,35	2508,93	3010,72	2661,98	3194,38	2844,59	3413,51	3063,63	3676,36	3315,15	3978,18	3620,81	4344,97	4004,98	4805,98	4571,68	4805,98	100,00	120,00
38	2364,68	2837,62	2411,96	2894,35	2508,93	3010,72	2661,98	3194,38	2844,59	3413,51	3063,63	3676,36	3315,15	3978,18	3620,81	4344,97	4004,98	4805,98	4571,68	4805,98	100,00	120,00
37	2364,68	2837,62	2411,96	2894,35	2508,93	3010,72	2661,98	3194,38	2844,59	3413,51	3063,63	3676,36	3315,15	3978,18	3620,81	4344,97	4004,98	4805,98	4571,68	4805,98	100,00	120,00
35	2364,68	2836,98	2411,96	2893,70	2508,93	3010,04	2661,98	3193,66	2844,59	3412,71	3063,63	3675,53	3315,15	3977,28	3620,81	4344,02	4004,98	4804,88	4571,68	4804,88	100,00	119,97
34	2364,68	2836,98	2411,96	2893,70	2508,93	3010,04	2661,98	3193,66	2844,59	3412,71	3063,63	3675,53	3315,15	3977,28	3620,81	4344,02	4004,98	4804,88	4571,68	4804,88	100,00	119,97
33	2364,68	2808,89	2411,96	2865,05	2508,93	2980,24	2661,98	3162,04	2844,59	3378,92	3063,63	3639,14	3315,15	3937,90	3620,81	4301,01	4004,98	4757,31	4571,68	4757,31	100,00	118,79
32	2364,68	2808,89	2411,96	2865,05	2508,93	2980,24	2661,98	3162,04	2844,59	3378,92	3063,63	3639,14	3315,15	3937,90	3620,81	4301,01	4004,98	4757,31	4571,68	4757,31	100,00	118,79
31	2364,68	2781,08	2411,96	2836,68	2508,93	2950,73	2661,98	3130,73	2844,59	3345,47	3063,63	3603,11	3315,15	3898,91	3620,81	4258,43	4004,98	4710,21	4571,68	4710,21	100,00	117,61
30	2364,68	2781,08	2411,96	2836,68	2508,93	2950,73	2661,98	3130,73	2844,59	3345,47	3063,63	3603,11	3315,15	3898,91	3620,81	4258,43	4004,98	4710,21	4571,68	4710,21	100,00	117,61
29	2364,68	2753,54	2411,96	2808,59	2508,93	2921,51	2661,98	3099,73	2844,59	3312,35	3063,63	3567,44	3315,15	3860,31	3620,81	4216,27	4004,98	4663,57	4571,68	4663,57	100,00	116,44
28	2364,68	2753,54	2411,96	2808,59	2508,93	2921,51	2661,98	3099,73	2844,59	3312,35	3063,63	3567,44	3315,15	3860,31	3620,81	4216,27	4004,98	4663,57	4571,68	4663,57	100,00	116,44
27	2364,68	2726,28	2411,96	2780,78	2508,93	2892,58	2661,98	3069,04	2844,59	3279,55	3063,63	3532,12	3315,15	3822,09	3620,81	4174,52	4004,98	4617,40	4571,68	4617,40	100,00	115,29
26	2364,68	2726,28	2411,96	2780,78	2508,93	2892,58	2661,98	3069,04	2844,59	3279,55	3063,63	3532,12	3315,15	3822,09	3620,81	4174,52	4004,98	4617,40	4571,68	4617,40	100,00	115,29
25	2364,68	2699,29	2411,96	2753,25	2508,93	2863,94	2661,98	3038,65	2844,59	3247,08	3063,63	3497,15	3315,15	3784,25	3620,81	4133,19	4004,98	4571,68	4571,68	4571,68	100,00	114,15
24	2364,68	2699,29	2411,96	2753,25	2508,93	2863,94	2661,98	3038,65	2844,59	3247,08	3063,63	3497,15	3315,15	3784,25	3620,81	4133,19	4004,98	4571,68	4571,68	4571,68	100,00	114,15
23	2364,68	2672,56	2411,96	2725,99	2508,93	2835,58	2661,98	3008,56	2844,59	3214,93	3063,63	3462,52	3315,15	3746,78	3620,81	4092,27	4004,98	4526,42	4526,42	4526,42	100,00	113,02
22	2364,68	2672,56	2411,96	2725,99	2508,93	2835,58	2661,98	3008,56	2844,59	3214,93	3063,63	3462,52	3315,15	3746,78	3620,81	4092,27	4004,98	4526,42	4526,42	4526,42	100,00	113,02
21	2364,68	2646,10	2411,96	2699,00	2508,93	2807,50	2661,98	2978,77	2844,59	3183,10	3063,63	3428,24	3315,15	3709,68	3620,81	4051,75	4004,98	4481,60	4481,60	4481,60	100,00	111,90
20	2364,68	2646,10	2411,96	2699,00	2508,93	2807,50	2661,98	2978,77	2844,59	3183,10	3063,63	3428,24	3315,15	3709,68	3620,81	4051,75	4004,98	4481,60	4481,60	4481,60	100,00	111,90
19	2364,68	2594,22	2411,96	2646,08	2508,93	2752,45	2661,98	2920,36	2844,59	3120,69	3063,63	3361,02	3315,15	3636,94	3620,81	3972,30	4004,98	4393,73	4393,73	4393,73	100,00	109,71
18	2364,68	2594,22	2411,96	2646,08	2508,93	2752,45	2661,98	2920,36	2844,59	3120,69	3063,63	3361,02	3315,15	3636,94	3620,81	3972,30	4004,98	4393,73	4393,73	4393,73	100,00	109,71
17	2364,68	2543,35	2411,96	2594,20	2508,93	2698,48	2661,98	2863,10	2844,59	3059,50	3063,63	3295,12	3315,15	3565,63	3620,81	3894,41	4004,98	4307,58	4307,58	4307,58	100,00	107,56
16	2353,27	2543,35	2400,36	2594,20	2496,84	2698,48	2649,15	2863,10	2830,88	3059,50	3048,90	3295,12	3299,19	3565,63	3603,39	3894,41	3985,69	4307,58	4307,58	4307,58	99,52	107,56
15	2329,97	2493,48	2376,59	2543,33	2472,12	2645,57	2622,92	2806,96	2802,85	2999,51	3018,71	3230,51	3266,52	3495,72	3567,71	3818,05	3946,23	4223,12	4223,12	4223,12	98,53	105,45
14	2306,90	2493,48	2353,06	2543,33	2447,64	2645,57	2596,95	2806,96	2775,10	2999,51	2998,82	3230,51	3234,18	3495,72	3532,39	3818,05	3907,16	4223,12	4223,12	4223,12	97,56	105,45
13	2284,06	2444,59	2329,76	2493,46	2423,41	2593,70	2571,24	2751,92	2747,62	2940,70	2959,23	3167,17	3202,16	3427,18	3497,42	3743,19	3868,48	4140,31	4140,31	4140,31	96,59	103,38
12	2261,45	2444,59	2306,69	2493,46	2399,42	2593,70	2545,78	2751,92	2720,42	2940,70	2929,93	3167,17	3170,46	3427,18	3462,79	3743,19	3830,18	4140,31	4140,31	4140,31	95,64	103,38
11	2239,06	2396,66	2283,85	2444,57	2375,66	2542,84	2520,57	2697,96	2693,49	2883,04	2900,92	3105,07	3139,07	3359,98	3428,50	3669,79	3792,26	4059,13	4059,13	4059,13	94,69	101,35
10	2216,89	2396,66	2261,24	2444,57	2352,14	2542,84	2495,61	2697,96	2666,82	2883,04	2872,20	3105,07	3107,99	3359,98	3394,55	3669,79	3754,71	4059,13	4059,13	4059,13	93,75	101,35
9	2194,94	2326,85	2238,85	2373,37	2328,85	2468,78	2470,90	2619,38	2640,42	2799,07	2843,76	3014,63	3077,22	3262,12	3360,94	3562,90	3717,53	3940,90	3940,90	3940,90	92,82	98,40
8	2173,21	2303,81	2216,68	2349,87	2305,79	2444,34	2446,44	2593,45	2614,28	2771,36	2815,60	2984,78	3046,75	3229,82	3327,66	3527,82	3680,72	3901,88	3901,88	3901,88	91,90	97,43
7	2151,69	2236,71	2194,73	2281,43	2282,96	2422,16	2422,16	2517,91	2568,40	2690,64	2787,72	2897,84	3016,58	3135,75	3294,71	3424,87	3644,28	3788,23	3788,23	3788,23	90,99	94,59
6	2130,39	2214,56	2173,00	2258,84	2260,36	2349,65	2398,24	2492,98	2562,77	2664,00	2760,12	2869,15	2986,71	3104,70	3262,09	3390,96	3608,20	3750,72	3750,72	3750,72	90,09	93,65
5	2088,62	2150,06	2130,39	2193,05	2216,04	2281,21	2351,22	2420,37	2512,52	2566,41	2706,00	2758,08	2928,15	3014,27	3198,13	3292,19	3537,45	3641,48	3641,48	3641,48	88,33	90,92
4	2047,67	2128,77	2088,62	2171,34	2172,59	2258,62	2305,92	2396,41	2463,25	2560,80	2652,94	2758,08	2874,45	2984,43	3135,42	3259,59	3468,09	3605,43	3605,43	3605,43	86,59	90,02
3	2007,52	2046,89	2047,67	2067,83	2129,99	2171,75	2259,12	2304,24	2414,95	2462,31	2600,91	2661,92	2814,45	2868,64	3073,94	3134,22	3400,09	3466,76	3466,76	3466,76	84,90	86,56
2	1968,16	2006,75	2007,52	2046,89	2088,23	2129,17	2215,61	2259,06	2367,60	2414,03	2549,92	2599,92	2759,26	2813,37	3013,67	3072,76	3333,42	3398,78	3398,78	3398,78	83,23	84,86
1	1929,57	1929,57	1968,16	1968,16	2047,28	2047,28	2172,17	2172,17	2321,18	2321,18	2499,92	2499,92	2705,16	2705,16	2954,58	2954,58	3268,06	3268,06	3268,06	3268,		

Pourquoi la microfinance s'intéresse-t-elle autant aux femmes ?

Les Institutions de la microfinance (IMF) s'intéressent aux femmes. Au niveau mondial, elles représentent environ 70 % de la clientèle des IMF. Par ailleurs, 75 % des adultes gagnant moins d'un dollar par jour n'ont pas de compte en banque et le pourcentage est encore plus élevé pour les femmes. Si le microcrédit a pour objectif de donner un accès à des produits financiers aux populations qui en sont exclues, les femmes sont effectivement prioritaires. Mais la médaille a son revers.

Par ailleurs elles sont réputées mieux remboursées que les hommes, mieux à même de faire profiter de leurs gains l'ensemble de leur famille et l'accès aux services financiers leur permettrait de mieux se faire reconnaître au sein de leur entourage et de leur communauté. C'est pourquoi, franchissant allègrement le pas, le microcrédit affirme vouloir émanciper les femmes.

De nombreuses études ont été réalisées pour savoir quel était l'impact réel des microcrédits en termes de lutte contre la pauvreté et d'émancipation des femmes. Les conclusions de certaines sont sans appel.

Une approche purement financière

Les IMF restent cantonnées dans une approche purement financière, sans prendre en compte le **contexte néolibéral**, ni le **contexte patriarcal** de l'oppression des femmes. Elles fonctionnent sur la base de multiples illusions : de l'auto-emploi et de la viabilité de la microentreprise dans des régions sinistrées et dans un monde en crise ; de l'accès à la consommation comme critère de sortie de la pauvreté ; etc.

Le microcrédit permet très rarement à ses « bénéficiaires » de créer des activités génératrices de revenus et **il crée au contraire plus de problèmes qu'il n'en**

résout. Au renforcement de la spécialisation des femmes dans des secteurs peu rémunérés, à l'allongement de leur journée de travail, s'ajoute la spirale de surendettement dans laquelle le microcrédit plonge les femmes. Tout cela se traduit alors par une exacerbation de la violence conjugale, une surcharge de travail, de stress, de fatigue et dans bien des cas la déscolarisation des enfants, la prostitution et des suicides ou tentatives de suicide. L'outil microcrédit apparaît à l'évidence comme **non adapté pour atteindre les buts qu'il s'assigne.**

Un avatar du néolibéralisme

Même s'il avance masqué derrière des expériences populaires de type tontines, le microcrédit est bien un avatar du néolibéralisme. En effet, celui-ci a massivement poussé les femmes à s'insérer dans le marché de l'emploi, notamment dans les secteurs tournés vers l'exporta-

cela permet de faire l'impasse sur les notions de salaire, de protection sociale, de temps de travail, d'hygiène, etc. C'est un travail atomisé, de sous-traitance à domicile, de commerce informel sur le trottoir. C'est le travail précaire par excellence et le degré zéro de l'emploi, au nom d'un développement-bidon qui provoque des souffrances accrues pour les femmes.

Apologie de l'économie informelle

Le microcrédit permet aussi de faire main basse sur la valeur créée par ce travail informel. En effet, n'étant pas reconnu, c'est un travail qui n'est pas imposable, dont les bénéficiaires, aussi maigres soient-ils, tombent dans la poche de l'auto-employé. Financer cet auto-emploi et imposer des *taux d'intérêt* usuriers est de toute évidence une façon de récupérer une part – voire toute – de la *plus-value* créée par ce travail. Sans passer par le truchement du patron et de l'entreprise, le capital financier va récupérer, par le mécanisme de l'endettement, la valeur créée par le travailleur.

Dans la pratique on constate que bien souvent, les microcrédits servent à payer l'école privée du gamin, les soins de santé d'un des membres de la

famille. Les services publics sont devenus payants, mais les pauvres n'ont pas les moyens de payer, et il faut bien assurer les profits des nouvelles entreprises privées assurant ce service en endettant les populations.

L'argent a disparu des budgets publics et se transforme en *dette* privée...

Cet article de Lucile Daumas, membre d'Attac/CADTM Maroc, est extrait du magazine du CADTM : Les Autres Voix de la Planète et mis en ligne le 17 août sur leur site : www.cadtm.org



tion profitant de leur inexpérience du marché et du monde du travail, de leur analphabétisme. La crise de la famille, exacerbée par un chômage structurel de masse, a transformé les femmes en chefs de foyer et actrices de premier plan dans la lutte pour la survie.

Cela a permis de **dépolitiser la question féministe** en prétendant offrir des solutions techniques et individuelles à l'oppression que vivent les femmes, évacuant son caractère capitaliste et patriarcal. À chaque personne de créer son emploi, même s'il n'en a pas le statut : une activité qui génère des revenus,

CETA : saisine de la Cour de Justice par la Belgique

Le mercredi 6 septembre, la Belgique a officialisé la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne pour vérifier la légalité du CETA, et plus particulièrement de la clause d'arbitrage investisseur/État.



C'était l'un des engagements majeurs obtenus dans le cadre de l'accord intrabelge pour signer le CETA en octobre 2016. Aucun autre gouvernement européen n'avait accepté d'introduire cette demande d'avis. Nous saluons cette saisine qui clarifiera enfin la conformité ou non de la clause d'arbitrage, présente dans nombre d'accords d'investissement, avec le droit européen.

Depuis l'accord intrabelge du 27 octobre 2016, qui avait mis un terme au refus des entités francophones belges d'octroyer à la Belgique la délégation de pouvoir pour signer le CETA, plusieurs déclarations avaient suscité l'inquiétude quant à la concrétisation de cet engagement. Il s'agissait pourtant d'une démarche légitime : vérifier la compatibilité du CETA – et en particulier de la clause d'arbitrage dite « ICS » (*Investment Court System*) – avec les traités européens. Un doute quant à cette compatibilité avait été soulevé par des associations de magistrats, des observateurs académiques et des ONG spécialisées en analyse juridique. Pourtant, la plupart des gouvernements européens ainsi qu'une majorité du Parlement européen avaient refusé d'élucider ce point. C'est donc une avancée que nous saluons : la Belgique saisira bien la Cour de Justice de l'UE suite à l'accord du Comité de concertation de ce matin.

Vérifier la légalité de la clause d'arbitrage

Pour Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD-11.11.11 : « Il est indispensable, vu les dérives constatées ces dernières années par des arbitrages donnant la primauté aux intérêts privés au détriment de décisions démocratiques en

faveur de l'intérêt général, de vérifier la légalité de la clause d'arbitrage ».

En effet, la conformité du mécanisme ICS avec le droit européen est sujette à caution. De sérieuses questions se posent concernant notamment la compétence exclusive de la Cour de Justice d'interpréter le droit européen – que les décisions de l'ICS pourraient contester – et le principe général d'égalité de traitement entre les investisseurs – puisque l'ICS n'est accessible qu'aux investisseurs étrangers.

Pour Michel Cermak, chargé de recherche au CNCD-11.11.11 : « La saisine de la Cour de Justice était une demande de longue date de la société civile. Elle permettra de clarifier la légalité de la clause d'arbitrage qui concerne non seulement le CETA, mais également les autres traités de nouvelle génération en négociation, tels que le JEFTA avec le Japon et le VEFTA avec le Vietnam.

La Belgique devrait, en toute logique, attendre cette décision avant de ratifier le CETA, alors que les gouvernements flamand et fédéral ont déjà approuvé en juin des avant-projets ouvrant la voie vers cette ratification ».

Cet avis devrait être rendu d'ici 18 mois, selon les délais moyens de la Cour. Si l'avis de la Cour de Justice est négatif, c'est l'ensemble du CETA qui deviendrait caduc et devrait donc être renégocié.

Article mis en ligne le 6 septembre 2017 sur le site du CNCD : www.cncd.be



La cupidité corporatiste embrase le Brésil

Au milieu des scandales de corruption en série, la décision du parlement brésilien d'abroger un vaste éventail de protections dans la législation du travail menace de plonger des millions de personnes dans la pauvreté et de laisser les travailleurs entièrement à la merci des employeurs, en accordant à ces derniers le pouvoir de fixer unilatéralement les salaires, les droits aux congés, les heures de travail et les primes.



Le passage en force de ces réformes extrêmement impopulaires au Sénat brésilien le 12 juillet rend aussi plus difficile l'adhésion des travailleurs aux syndicats et réduit les protections en matière de santé et sécurité pour les travailleuses enceintes, privant nombre d'entre elles de leur assurance chômage.

Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI, a déclaré : « *Ce démantèlement sans précédent de la législation du travail est une aubaine pour la cupidité corporatiste, où une poignée de puissants oligarques anxieux de restituer le Brésil à son passé féodal s'apprêtent à amasser des profits incommensurables aux dépens de familles modestes de la classe laborieuse. Ce sont ces mêmes industriels qui avaient ourdi la campagne de discrédit qui a conduit à la destitution illégitime de la présidente Dilma Rousseff. Ils sont les principaux bénéficiaires des coupes projetées dans le cadre des droits de pension et de la loi sur l'austérité sur 20 ans, qui prive les pauvres du Brésil de sécurité sociale et de l'accès aux soins de santé et à une éducation décente.* »

Corruption partout

Des dizaines de millions de Brésiliens se sont mobilisés dans le cadre de manifestations publiques contre les plans de réforme économique, social et du travail du gouvernement présidé par Michel Temer, qui a destitué Dilma Rousseff à l'issue d'un putsch constitutionnel en août dernier et dont le taux d'approbation se situe actuellement aux alentours de 7 %. Si Temer fait désormais l'objet d'accusations d'une extrême gravité, l'accord de deux tiers de la chambre basse du parlement brésilien est requis pour que le président soit inculpé et traduit devant la Cour suprême. Les députés d'opposition mettent à présent en cause l'octroi soudain

par l'administration Temer de fonds à hauteur de 500 millions USD au bénéfice de politiciens et de pouvoirs publics locaux depuis début mai. Plusieurs responsables ministériels de Temer ont été limogés sur des chefs de corruption, alors que le ministre de la Justice, Rodrigo Janot, a laissé entendre que les pots-de-vin touchés par Temer lui-même pourraient s'élever à 12 millions USD.

Entre-temps, l'homme politique le plus populaire du Brésil, l'ancien président Lula Da Silva, a été condamné à une peine de 9 ans ½ de prison par le juge populiste Sergio Moro, en dépit de l'absence de preuves factuelles à l'appui du jugement. Moro est régulièrement invité à l'antenne du géant multimédia Globo, propriété de la famille Marinho, l'une des familles les plus puissantes du Brésil, dont la fortune est estimée à plus de 10 milliards USD.

« *La sentence délivrée par Sergio Moro, qui a fait preuve d'un total manque d'indépendance judiciaire dans ses poursuites contre Lula, est une parodie de justice. Tandis que les corrompus continuent d'occuper les sièges du parlement ainsi que certaines des fonctions les plus élevées de l'État, la procédure à l'encontre de Lula vise clairement à l'empêcher de briguer un nouveau mandat présidentiel aux prochaines élections, qu'il est susceptible de remporter haut la main vu le niveau de soutien dont il jouit dans le pays et le bilan remarquable des années durant lesquelles il a occupé la présidence, où des millions de personnes ont été sorties de la pauvreté* », a indiqué Sharan Burrow.

Article mis en ligne sur le site de la CSI le 19 juillet 2017 : www.ituc-csi.org

Jugement de la CEDH en faveur du droit des travailleurs au respect de leur vie privée



La Confédération européenne des syndicats (CES) salue le jugement rendu aujourd'hui par la Grande chambre de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en faveur du droit d'un travailleur au respect de sa vie privée et restreignant le droit des employeurs de surveiller les communications électroniques de leurs travailleurs.

La CES est intervenue pour soutenir le plaignant dans ce dossier, en raison de ses répercussions plus vastes sur la vie privée et l'occupation des travailleurs.

L'affaire portée devant la justice par Bogdan Bărbulescu remonte à 2007, lorsqu'il a été demandé à ce dernier de créer un compte de messagerie pour répondre aux demandes des clients. Trois ans plus tard, l'entreprise l'a informé que ses communications avaient été surveillées et qu'il avait été établi qu'il utilisait un compte professionnel pour échanger des messages privés.

Licenciement injuste

M. Bărbulescu a estimé avoir été licencié injustement et a fait valoir que le caractère privé de ses e-mails aurait dû être protégé par la Convention européenne des droits de l'homme, qui garantit le respect de la vie privée et familiale et de la correspondance.

« Il s'agit là d'une avancée très importante vers une meilleure protection de la vie privée des travailleurs », a déclaré Esther Lynch, Secrétaire confédérale de la CES. « La CEDH a demandé un examen très détaillé par les juridictions nationales avant d'autoriser les employeurs à surveiller les communications électroniques sur le lieu de travail. Bien qu'elle n'interdise pas la surveillance, elle fixe des seuils élevés pour sa justification. Le jugement signifie que même si des juridictions nationales ont établi que le travailleur a utilisé des appareils électroniques de l'employeur à des fins personnelles et que ce dernier a interdit de telles communications, ce n'est pas suffisant en soi pour justifier la surveillance du contenu des communications ou le licenciement du travailleur. »

« Il faut y voir un signal fort à destination des États membres : ceux-ci doivent mettre en place des règles suffisantes pour s'assurer que les employeurs respectent le droit à la vie privée de leurs travailleurs. Il ressort clairement de ce jugement que les droits humains des travailleurs ne s'arrêtent pas aux portes du lieu de travail et que les employeurs ne peuvent surveiller leur main-d'œuvre de manière trop invasive. »

Article mis en ligne le 5 septembre 2017 sur le site de la CES : <https://www.etuc.org>



Le monde qui émerge

Derrière l'instabilité et le chaos d'un monde chaque jour plus imprévisible, de nouvelles pratiques sociales, de nouvelles idées et de nouveaux concepts émergent. Sur tous les continents, des groupes militants, des communautés villageoises et des peuples autochtones résistent à l'oppression et à l'exploitation. Dans ces mobilisations, ils défendent ce qui, dans leurs histoires et traditions, constitue autant de points d'appui pour leurs luttes et ils imaginent les alternatives qui rendraient le monde plus juste. Toutes ces expériences sont situées socialement et géographiquement, mais leur portée peut devenir universelle : c'est ce que les auteurs présentent dans cet ouvrage !

Attac est une association altermondialiste qui lutte pour que les citoyens puissent, par l'action démocratique, se réappropriier ensemble l'avenir de notre monde.

Attac France, *Le monde qui émerge. Les alternatives qui peuvent tout changer*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, août 2017, 160 p., 13,50 €.



Le totalitarisme pervers

Alors que la pratique politique moderne voudrait que les sujets d'une collectivité obéissent aux lois, non aux puissants, on assiste à un renversement pervers : ce sont les multinationales, aujourd'hui, qui soumettent la délibération des assemblées politiques à d'autres « lois », leurs lois, qu'elles s'assurent de rendre efficaces : la « loi » du marché, la « loi » de la concurrence, la « loi » universelle de l'offre et de la demande. Ce livre étudie la façon dont les multinationales se constituent telles des autorités souveraines de nature privée.

Alain Deneault est docteur en philosophie de l'Université Paris-VIII.

Alain Deneault, *Le totalitarisme pervers d'une multinationale au pouvoir*, Éd. Rue de l'Échiquier, Paris, septembre 2017, 96 p., 13 €.



La société autophage

Ce livre s'adresse à tous ceux qui se préoccupent de la « pulsion de mort » de la société actuelle et qui pensent qu'elle est le résultat d'une véritable crise de civilisation. Comment les individus vivent-ils la société marchande ? Quel type de subjectivité le capitalisme produit-il ? Pour le comprendre, il faut rouvrir le dialogue avec la tradition psychanalytique et renoncer à l'idée, forgée par la Raison moderne, que le « sujet » est un individu libre et autonome. En réalité, ce dernier est le fruit de l'intériorisation des contraintes créées par le capitalisme, et aujourd'hui le réceptacle d'une combinaison létale entre narcissisme et fétichisme de la marchandise.

Anselm Jappe est un philosophe et un théoricien marxiste spécialiste de Guy Debord.

Anselm Jappe, *La société autophage. Capitalisme, démesure et autodestruction*, Éd. La Découverte, Paris, septembre 2017, 248 p., 22 €.



Utopies réalistes

Ouvrir grand les frontières, une semaine de travail de quinze heures, le revenu de base universel... Des idées naïves et dépassées ou bien la force de l'utopie renouvelée ? Résolument anti-décliniste, ce livre nous explique comment construire un monde idéal aujourd'hui et ne pas désespérer ! À la fois stimulant et passionnant, appuyé sur les travaux d'Esther Duflo ou David Graeber, cet essai vif, pédagogique et amusant ouvre plusieurs perspectives : la réduction du temps de travail, le revenu universel, et plus largement la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités, la taxation des flux financiers, et enfin l'ouverture des frontières. Alors laissons l'enthousiasme de l'auteur, à contre-courant du pessimisme ambiant, nous convaincre que de nouvelles propositions utopiques peuvent être envisageables à court terme.

Rutger Bregman est un historien hollandais.

Rutger Bregman, *Utopies réalistes*, Éd. Le Seuil, Paris, août 2017, 256 p., 20 €.

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Encore un peu de patience !
- 4-7 / Mobilisation • À bout ! Grève générale du 10 octobre : la CGSP se mobilise
- 8 / IRB • Devoir d'insurrection !

www.cgspwallonne.be

SOMMAIRE

Infos GAZELCO

- 9 / Tableaux • Barèmes

Actualités INTERSECTORIELLES

- 11 / Droits des femmes • Pourquoi la microfinance s'intéresse-t-elle autant aux femmes ?
- 12 / Traités transatlantiques • CETA : saisine de la Cour de Justice par la Belgique
- 13 / International • La cupidité corporatiste embrase le Brésil
- 14 / Droit à la vie privée • Jugement de la CEDH en faveur du droit des travailleurs au respect de leur vie privée
- 15 / À lire

www.gazelco.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11